

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/IFSC/M/6

25 février 2003

(03-1138)

---

Comité directeur du Cadre intégré  
Sixième et septième sessions

## COMPTE RENDU DE LA SIXIÈME ET SEPTIÈME RÉUNIONS DU COMITÉ DIRECTEUR DU CADRE INTÉGRÉ

Vendredi 17 janvier et mercredi 29 janvier 2003, OMC, Genève

1. Le Comité directeur du Cadre intégré a tenu sa sixième réunion le 17 janvier et sa septième réunion le 29 janvier 2003 à l'OMC, à Genève. Les ordres du jour adoptés sont reproduits à l'annexe 1.

### A. **RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CADRE INTÉGRÉ SUR LA 33<sup>ÈME</sup> RÉUNION TENUE LES 17 ET 18 OCTOBRE 2002 ET LA 34<sup>ÈME</sup> RÉUNION TENUE LE 16 JANVIER 2003**

2. Dans son compte rendu des principaux résultats des deux réunions du Groupe de travail du Cadre intégré, le Président a évoqué les points suivants: la tâche la plus urgente du Cadre intégré était l'élaboration d'un processus de suivi crédible, systématique et prévisible des études diagnostiques sur l'intégration du commerce. Les PMA participant au Cadre intégré s'étaient déclarés généralement satisfaits. Le rôle de chef de file joué par la Banque mondiale dans l'élaboration des études diagnostiques sur l'intégration du commerce a été reconnu. Un nouvel élargissement du Cadre intégré ne serait envisagé qu'après la prochaine évaluation du Cadre intégré. Il fallait définir clairement les critères d'admissibilité aux fonds provenant du guichet II du Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré. Les liens concrets entre le Cadre intégré et le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) devaient être démontrés et mis au premier plan. Le Comité directeur du Cadre intégré a pris note des rapports.

### B. **FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE POUR LE CADRE INTÉGRÉ**

3. Le représentant du PNUD a présenté le rapport financier sur le Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré, qui contient notamment un état financier à jour. Le rapport montrait que les fonds du guichet I suffisaient à couvrir les dépenses afférentes aux nouvelles études diagnostiques sur l'intégration du commerce, mais l'état financier concernant le guichet II faisait apparaître la nécessité de nouvelles ressources pour financer des activités de suivi supplémentaires. Des consultations bilatérales entre le PNUD et la Suisse auraient lieu pour clarifier une question technique concernant l'affectation de la contribution suisse. La réunion a pris note du rapport financier et des déclarations qui ont été faites.

### C. **PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE ET RÉSULTATS: RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DES PAYS ET DES FACILITATEURS SUR LE BURUNDI, LE CAMBODGE, DJIBOUTI, L'ÉRYTHRÉE, L'ÉTHIOPIE, LA GUINÉE, LE LESOTHO, LE MALI, LE MALAWI, MADAGASCAR, LA MAURITANIE, LE NÉPAL, LE SÉNÉGAL ET LE YÉMEN**

4. Passant en revue l'état d'avancement de la mise en œuvre dans les 14 pays auxquels le Cadre intégré est actuellement élargi, le représentant de la Banque mondiale a rendu compte des progrès

réalisés dans tous les pays où celle-ci avait exécuté des activités liées au Cadre intégré, tandis que le PNUD a fait rapport sur Djibouti. Un tableau de l'état d'avancement actuel de la mise en œuvre dans chacun des 14 pays figure à l'annexe 2.

5. Des représentants de plusieurs pays moins avancés et de partenaires du développement sont intervenus. Il faut citer en particulier:

Madagascar: un soutien institutionnel des organisations était nécessaire pour organiser l'atelier national de validation au début de l'année.

Mauritanie: le gouvernement mettait en place un mécanisme de suivi de l'atelier national dans le cadre duquel des réunions se tiendraient une fois par trimestre. Le facilitateur devrait y être associé dès le début.

Éthiopie: un premier atelier a eu lieu en novembre 2002, tandis qu'un second était prévu en mars 2003 pour valider les études diagnostiques sur l'intégration du commerce.

Guinée: les organisations devraient fournir des éclaircissements supplémentaires concernant l'utilisation des 300 000 dollars EU provenant du Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré qui avaient été affectés à la préparation des études diagnostiques sur l'intégration du commerce. Les représentants de la Banque mondiale fourniraient les précisions demandées.

Bangladesh: les montants relativement faibles versés au Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré risquaient de ne pas suffire pour mener toutes les activités dans tous les pays participant au processus du Cadre intégré.

Pays-Bas: il était important de maintenir une approche cohérente en ce qui concernait les affectations faites à partir du guichet II du Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré et d'éviter les situations *ad hoc*. Les Pays-Bas joueront le rôle de facilitateurs pour le Yémen. Le gouvernement envisage de verser une deuxième contribution au Fonds d'affectation spéciale pour le cadre intégré.

Commission européenne: le mandat de chaque étude diagnostique sur l'intégration du commerce devrait correspondre au profil du PMA concerné. Il faudrait veiller à ce que ce soit les PMA et non le facilitateur qui gardent la maîtrise des études diagnostiques. Il était préoccupant que le Cadre intégré soit mal connu dans les PMA; il faudrait s'employer davantage à associer et à informer les intervenants locaux.

Zambie: il faudrait accroître le financement et sensibiliser davantage les autorités locales au processus du Cadre intégré dans la capitale de chaque PMA.

Canada: il était important de poursuivre le renforcement des synergies entre le Cadre intégré et le JITAP.

Danemark: il faudrait clarifier le mandat du guichet II du Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré.

États-Unis: les États-Unis souhaitaient devenir facilitateur pour le Mozambique.

Banque mondiale: pour montrer l'engagement total de l'Organisation à l'égard du Cadre intégré, des ressources en personnel supplémentaires avaient été affectées au processus de suivi et une demande de fonds additionnels pour le guichet II avait été faite. La coordination entre les organisations intervenant aux divers stades du processus du Cadre intégré exigeait

une répartition des tâches bureaucratiques à accomplir. Les résultats concrets obtenus sur le terrain étaient les principaux indicateurs de succès.

6. Le Comité directeur du Cadre intégré a pris note des déclarations, s'est félicité de la satisfaction générale exprimée au sujet des progrès réalisés à ce jour et a reconfirmé ses engagements à l'égard du processus du Cadre intégré. En se fondant sur l'expérience acquise jusqu'à présent, le Comité directeur du Cadre intégré a rappelé l'importance d'associer des consultants nationaux à tous les stades du processus, la nécessité d'une approche systématique et prévisible du suivi et l'importance d'un dialogue continu entre les ministres responsables du commerce et leurs homologues chargés des finances et/ou du développement.

#### **D. DEUXIÈME ÉVALUATION DU CADRE INTÉGRÉ**

7. Les modalités de l'évaluation du Cadre intégré convenues par le Groupe de travail du Cadre intégré à sa 34<sup>ème</sup> réunion ont été examinées par le Comité directeur du Cadre intégré à sa sixième et septième sessions et approuvées à sa septième session. Un consensus s'est dégagé sur la base des modalités convenues précédemment par le Groupe de travail du Cadre intégré et des propositions faites par les pays les moins avancés. Le Comité directeur du Cadre intégré a autorisé le Président du Groupe de travail du Cadre intégré à finaliser les arrangements pour le processus d'appel d'offres avec le PNUD, conformément à la décision du Groupe de travail du Cadre intégré à ce sujet. Le calendrier serré du processus d'évaluation a été rappelé. Les modalités approuvées figurent à l'annexe 3.

#### **E. ÉLARGISSEMENT DU CADRE INTÉGRÉ**

8. Le Président du Groupe de travail du Cadre intégré a rappelé qu'à leur deuxième réunion, les chefs de Secrétariat des organisations participantes avaient noté que le lancement de nouvelles études diagnostiques sur l'intégration du commerce serait précédé par une évaluation approfondie du Cadre intégré. En conséquence, le Groupe de travail du Cadre intégré était convenu de reporter la décision concernant les nouvelles études stratégiques, qui serait prise dans le contexte de l'évaluation du Cadre intégré. Le Comité directeur du Cadre intégré a pris note de la déclaration et est convenu de revenir sur la question à sa réunion suivante.

#### **F. RAPPORT INTÉRIMAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OMC AU CONSEIL GÉNÉRAL**

9. Le Comité directeur du Cadre intégré a pris note du rapport intérimaire (document WT/GC/W/485/Rev.1).

#### **G. RELATIONS ENTRE LE CADRE INTÉGRÉ ET LE JITAP**

10. Le CCI a fait rapport au Comité directeur du Cadre intégré sur les travaux et les résultats de la réunion du Groupe directeur du Fonds commun d'affectation spéciale pour le JITAP du 19 décembre 2002. Le Président a proposé que le Comité directeur du Cadre intégré tienne une discussion de fond sur ce point à une date ultérieure. Il en a été ainsi convenu.

#### **H. MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION CONCERNANT LE SOUTIEN AUX ARRANGEMENTS NATIONAUX AU TITRE DU CADRE INTÉGRÉ**

11. Le Comité directeur du Cadre intégré est convenu de revenir sur ce point à sa réunion suivante.

**I. SITE WEB DU CADRE INTÉGRÉ**

12. Le Comité directeur du Cadre intégré a pris note du rapport de la Banque mondiale et a accueilli avec satisfaction le nom du domaine (www.integratedframework.com).

**J. TROISIÈME RÉUNION DES CHEFS DE SecrÉTARIAT DES ORGANISATIONS PARTICIPANTES**

13. Le FMI a renouvelé sa proposition d'accueillir la troisième réunion des chefs de Secrétariat des organisations participantes et a suggéré la date du 10 juillet 2003. Le Comité directeur du Cadre intégré a accueilli avec satisfaction la proposition du FMI et a pris note de la déclaration qui a été faite.

**K. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE SUIVI DES TABLES RONDES DU CADRE INTÉGRÉ AU BANGLADESH, EN GAMBIE, À HAÏTI, EN OUGANDA ET EN TANZANIE**

14. Le représentant du CCI a donné un aperçu général de l'état d'avancement des activités de suivi dans chacun des cinq PMA. Le Comité directeur du Cadre intégré s'est félicité des progrès réalisés et a pris note des déclarations qui ont été faites.

**L. AUTRES QUESTIONS**

15. La représentante du Mozambique a demandé que le Cadre intégré soit élargi à son pays. Une requête officielle serait soumise sous peu au Secrétariat de l'OMC.

16. Le Comité directeur du Cadre intégré est convenu de tenir sa réunion suivante le 14 mars 2003.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, la séance a été levée.

**ANNEXE 1**  
**COMITÉ DIRECTEUR DU CADRE INTÉGRÉ**

Ordre du jour provisoire de la sixième session du Comité directeur du Cadre intégré  
Vendredi 17 janvier 2003

1. Le Comité directeur du Cadre intégré tiendra sa sixième session le 17 janvier 2003 à 10 heures au Centre William Rappard.
2. L'ordre du jour proposé est le suivant:
  - a) Adoption de l'ordre du jour
  - b) 33<sup>ème</sup> et 34<sup>ème</sup> réunions du Groupe de travail du Cadre intégré: rapport du Président du Groupe de travail
  - c) Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré
    - i) Rapport financier du PNUD
    - ii) Éclaircissements concernant le mandat du guichet II: rapport du Président du Groupe de travail du Cadre intégré
  - d) Processus de mise en œuvre et résultats: rapport des principaux facilitateurs et des représentants des pays sur le Burundi, le Cambodge, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Guinée, le Lesotho, le Mali, le Malawi, Madagascar, la Mauritanie, le Népal, le Sénégal et le Yémen:
    - i) Études diagnostiques sur l'intégration du commerce, séminaires nationaux sur l'intégration du commerce et matrices d'action.
    - ii) Liens établis entre le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et/ou le Groupe consultatif; et
    - iii) Table ronde des donateurs.
  - e) Mise en œuvre de la décision concernant le soutien aux arrangements nationaux au titre du Cadre intégré: rapport du PNUD
  - f) Mise en œuvre des activités de suivi des tables rondes du Cadre intégré au Bangladesh, en Gambie, à Haïti, en Ouganda et en Tanzanie: rapport du CCI
  - g) Élargissement du Cadre intégré:
    - Demandes ayant fait l'objet d'un examen technique - Bénin, Sao Tomé-et-Principe, Tchad et Togo: rapport de la Banque mondiale
    - Examen technique des demandes de l'Angola, du Laos, des Maldives et de la Zambie: rapport de la Banque mondiale
    - Nouvelles demandes du Burkina Faso et de la Gambie

- h) Évaluation du Cadre intégré: rapport du Président du Groupe de travail du Cadre intégré
- i) Rapport intérimaire du Directeur général de l'OMC au Conseil général: paragraphe 43 de la Déclaration ministérielle de Doha - rapport du Président du Groupe de travail du Cadre intégré (WT/GC/W/485/Rev.1)
- j) Relations entre le Cadre intégré et le JITAP: déclaration du CCI
- k) Site Web du Cadre intégré: rapport de la Banque mondiale
- l) Troisième réunion des chefs de Secrétariat des organisations participantes: rapport du FMI
- m) Rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail du Cadre intégré/Comité d'aide au développement (CAD), novembre 2002
- n) Séminaire conjoint sur le Cadre intégré "Intégration du commerce et amélioration de l'approche adoptée pour le Cadre intégré", 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2002: rapport du Président du Groupe de travail du Cadre intégré
- o) Autres questions
  - Date de la prochaine réunion

## **COMITÉ DIRECTEUR DU CADRE INTÉGRÉ**

Ordre du jour provisoire de la septième session du  
Comité directeur du Cadre intégré  
Mercredi 29 janvier 2003

1. Le Comité directeur du Cadre intégré tiendra sa septième session le 29 janvier 2003 à 11 heures au Centre William Rappard.
2. L'ordre du jour proposé est le suivant:
  - a) Adoption de l'ordre du jour
  - b) Modalités de l'évaluation du Cadre intégré
  - c) Autres questions.

**ANNEXE 2: CADRE INTÉGRÉ – ÉTAT D'AVANCEMENT DANS LES PMA**

**CADRE INTÉGRÉ – ÉTAT D'AVANCEMENT DANS LES PMA  
Au 10 janvier 2003**

Pays	État d'avancement du cadre intégré	Prémision	Mission	Exécution dans le pays	Atelier	Organisme donateur/facilitateur
Angola	Examen achevé					
Bénin	Examen achevé					
Burundi	Travail entrepris	30/11/2002	28/02/2003	30/04/2003	30/05/2003	France
Cambodge	Étude du Cadre intégré achevée		01/08/2001	01/11/2001	02/02/2002	
Djibouti	Activités préparatoires	14/12/2002	02/2003	08/2003		Consultations par des représentants de PMA
Érythrée	Travail entrepris	15/10/2002	À confirmer	À confirmer		
Éthiopie	Travail entrepris	26/08/2002	15/11/2002	30/02/2003		Commission européenne
Guinée	Travail entrepris	15/09/2002	15/12/2002	15/03/2003		Consultations par des représentants de PMA
Lesotho	Étude du Cadre intégré achevée	24/11/2001	22/03/2002	15/09/2002		Royaume-Uni
Madagascar	Étude du Cadre intégré achevée		01/07/2003	01/10/2003	À confirmer	Banque mondiale
Malawi	Étude du Cadre intégré achevée	28/03/2002	27/04/2002	30/12/2002		Norvège (À confirmer)
Maldives	Demande reçue					
Mali	Travail entrepris	01/2003	01/04/2003	15/07/2003		États-Unis
Mauritanie	Étude du Cadre intégré achevée		07/2001	10/2001	11/2001 11/2002	Commission européenne
Népal	Travail entrepris	26/08/2002	30/09/2002	15/02/2003		Royaume-Uni
République démocratique populaire lao	Examen achevé					Banque mondiale (?)
Sao Tomé-et-Principe	Le nouveau gouvernement doit reconfirmer son intérêt					

Pays	État d'avancement du cadre intégré	Prémission	Mission	Exécution dans le pays	Atelier	Organisme donateur/ facilitateur
Sénégal	Étude du Cadre intégré achevée	28/11/2001	04/02/2002	30/08/2002	16/12/2002	Commission européenne
Tchad	Examen achevé					
Togo	Examen achevé					
Yémen	Étude du Cadre intégré achevée	13/02/2002	15/05/2002	30/08/2002	À confirmer	Pays-Bas
Zambie	Examen achevé					
Bangladesh	Suivi des tables rondes	s.o. <sup>1</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	
Gambie	Suivi des tables rondes	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Haïti	Suivi des tables rondes	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Ouganda	Suivi des tables rondes	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Tanzanie	Suivi des tables rondes	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	

---

<sup>1</sup> s.o.: sans objet.

ANNEXE 3

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/IFSC/3/Rev.1  
4 février 2003

(03-0706)

---

Comité directeur du Cadre intégré

## MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU CADRE INTÉGRÉ

### Révision

#### I. GENÈSE: MANDAT POUR L'ÉVALUATION DU CADRE INTÉGRÉ

1. Le fonctionnement du Cadre intégré en faveur des pays les moins avancés (PMA) doit faire l'objet d'une évaluation. Le mandat pour l'évaluation découle de plusieurs décisions déjà prises par des organisations et des Ministres du commerce ainsi que de diverses demandes de réexamen émanant de pays bénéficiaires et de donateurs.

- a) Au dernier paragraphe du communiqué publié à New York, en juillet 2000, par les chefs de Secrétariat des organisations participant au Cadre intégré, il est indiqué que ceux-ci sont convenus de revenir à la question de l'"élargissement" du Cadre intégré dans deux ans en vue de déterminer si les améliorations apportées au Cadre intégré sont satisfaisantes;
- b) Dans le cadre du programme pilote pour le Cadre intégré adopté le 12 février 2001, les Membres de l'OMC sont convenus (après d'amples consultations avec les organisations participantes) que, à mesure de l'avancement du programme pilote, les progrès seraient suivis et examinés, y compris pays par pays<sup>2</sup>;
- c) Au paragraphe 43 de la Déclaration ministérielle de Doha, les Ministres invitent instamment les six organisations participantes à étudier, en coordination avec les partenaires de développement, la possibilité d'améliorer le Cadre intégré en vue de traiter les contraintes des PMA en ce qui concerne l'offre, d'étendre le modèle à tous les PMA, d'évaluer le programme pilote en cours dans trois PMA et de procéder à un réexamen du Cadre intégré;
- d) Au paragraphe 7 du communiqué qu'ils ont publié le 26 février 2002, les chefs de Secrétariat sont convenus que l'extension du Cadre intégré devra être précédée d'un examen approfondi; et
- e) Lors de sa 31<sup>ème</sup> réunion, le Groupe de travail interorganisations est convenu qu'une évaluation externe du Cadre intégré était souhaitable et nécessaire et qu'elle devrait être effectuée en 2003, mais avant la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC. Il est en outre convenu d'élaborer les modalités de cette évaluation. À cette fin, les représentants des organisations, des donateurs et des PMA ont été invités à faire part

---

<sup>2</sup> WT/LDC/SWG/IF/13.

de leurs observations au Président, qui proposerait un projet de modalités à l'occasion de la 33<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail interorganisations.

## II. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

2. L'évaluation devrait être axée sur six objectifs clairs:

- a) examiner l'incidence du Cadre intégré dans l'établissement de liens entre le commerce, le développement et la lutte contre la pauvreté de façon à intégrer le commerce dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et/ou dans les plans de développement, ainsi que son efficacité en tant que modèle pour le renforcement des capacités liées au commerce. Les enseignements tirés à cet égard;
- b) examiner l'incidence du Cadre intégré en tant que moyen permettant d'assurer le soutien coordonné des donateurs et un financement suffisant pour la réalisation d'un programme gouvernemental de renforcement des capacités liées au commerce;
- c) examiner les rôles et responsabilités des organisations, des donateurs et des PMA, en vue de clarifier davantage dans quelle mesure ceux-ci ont assumé ces rôles et responsabilités dans le contexte du Cadre intégré remanié;
- d) entreprendre la tâche urgente que représentent une mise en œuvre et un suivi systématiques et prévisibles des études diagnostiques sur l'intégration du commerce;
- e) examiner l'efficacité du Cadre intégré en tant que mécanisme permettant de fournir une assistance technique liée au commerce et étudier les possibilités qu'il offre en tant qu'instrument de remédier aux contraintes des PMA en ce qui concerne l'offre; et
- f) formuler des recommandations sur tous les aspects de ces modalités.<sup>3</sup>

## III. MODALITÉS

3. Le Cadre intégré remanié comporte deux objectifs: i) servir de mécanisme permettant d'intégrer le commerce dans les plans de développement et/ou les stratégies de lutte contre la pauvreté; et ii) servir de mécanisme permettant de fournir une assistance technique liée au commerce. Ces deux objectifs consensuels, ainsi que la coordination entre les donateurs et les organisations définie comme prioritaire par le pays partenaire, demeurent fondamentaux.<sup>4</sup> Le Cadre intégré remanié a été appliqué dans un premier temps, à titre de projet pilote, au Cambodge, en Mauritanie et à Madagascar. Outre ces trois pays, le Cadre intégré a maintenant été étendu, mais plus à titre de projet pilote, à onze autres PMA.<sup>5</sup> Huit (8) autres PMA ont demandé à bénéficier de l'extension du Cadre intégré à leurs pays.<sup>6</sup>

4. Bien que les principes du Cadre intégré remanié restent valables, la mise en œuvre et le suivi des études diagnostiques sur l'intégration du commerce revêtent une importance cruciale. Cette question est désormais au cœur du Cadre intégré. La mise en œuvre et le suivi comportent

---

<sup>3</sup> WT/LDC/SWG/IF/2.

<sup>4</sup> WT/LDC/SWG/IF/2.

<sup>5</sup> Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Lesotho, Malawi, Mali, Népal, Sénégal et Yémen.

<sup>6</sup> Angola, Bénin, Maldives, RDP lao, Sao Tomé-et-Principe, Tchad, Togo et Zambie.

explicitement deux éléments, à savoir: i) la mise en œuvre des recommandations relatives à l'assistance technique prioritaire pour renforcer les capacités humaines, institutionnelles et infrastructurelles; et ii) la mise en œuvre des recommandations en matière d'orientations prioritaires afin de permettre l'intégration d'un PMA dans le système commercial et l'économie mondiale. En ce qui concerne ces deux éléments, le processus exige de la clarté. Les liens spécifiques avec le contexte de développement dans lequel s'inscrivent les CSLP, les plans de développement, les réunions des groupes consultatifs et les tables rondes restent très peu clairs. Tels sont les enseignements les plus immédiats que l'on peut tirer aujourd'hui du fonctionnement actuel du Cadre intégré. Ils constituent la base de l'évaluation.

#### A. CHAMP DE L'ÉVALUATION

5. L'équipe d'évaluation travaillera de concert avec les parties intéressées à tous les niveaux, y compris les six organisations participantes (Banque mondiale, CCI, CNUCED, FMI, OMC et PNUD), les donateurs, les gouvernements des PMA, le secteur privé et la société civile. L'évaluation portera, entre autres choses, sur les points suivants:

- l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées lors du premier réexamen du Cadre intégré;
- la situation dans les cinq pays dans lesquels des tables rondes ont été organisées (Bangladesh, Gambie, Haïti, Ouganda et Tanzanie);
- le processus de sélection des pays dans le Cadre intégré remanié;
- les procédures à suivre pour appliquer le Cadre intégré aux pays sélectionnés;
- les procédures et le processus à suivre pour effectuer les études diagnostiques sur l'intégration du commerce; la qualité de ces études; le choix des consultants; le rôle des organisations participantes, des PMA bénéficiaires et des donateurs;
- les rôles précis des organisations, des donateurs et des pays les moins avancés;
- les mécanismes stables et prévisibles permettant d'assurer le suivi des recommandations formulées dans les études diagnostiques sur l'intégration du commerce;
- les liens entre le Cadre intégré et les structures de développement existantes: par exemple, CSLP, groupes consultatifs des pays et tables rondes des donateurs;
- les possibilités qu'offre le Cadre intégré de renforcer les capacités liées à l'offre; et
- les critères/points de repère en matière de résultats pour l'évaluation en cours.

#### B. MISE EN ŒUVRE

6. L'évaluation de la mise en œuvre portera essentiellement sur les points suivants:

- a) l'élaboration d'un plan d'action découlant des études diagnostiques sur l'intégration du commerce et des ateliers organisés au niveau national;
- b) les rôles du pays donateur agissant comme facilitateur, des PMA bénéficiaires et des organisations dans la mise en œuvre des résultats des études diagnostiques;

- c) les liens du processus et les résultats des études diagnostiques dans les plans de développement tels que les CSLP<sup>7</sup>, ainsi que les groupes consultatifs/tables rondes;
- d) le recadrage des programmes des organisations participantes en matière d'assistance technique liée au commerce en vue de la mise en œuvre spécifique des résultats des études diagnostiques dans le cadre des programmes d'activités des six organisations participantes et des donateurs bilatéraux au niveau des régions et des pays;
- e) la prise en charge et l'engagement des pays partenaires, par exemple au moyen de l'établissement d'une structure institutionnelle de mise en œuvre, y compris pour les activités et le suivi: accords nationaux de mise en œuvre;
- f) la participation et l'association des principales banques de développement régionales à la mise en œuvre et au suivi des résultats des études diagnostiques; et la participation d'autres organisations spécialisées compétentes à la mise en œuvre et au suivi des résultats de ces études.

C. ADMINISTRATION

- a) Adéquation de la structure de gestion du Cadre intégré, qui s'articule actuellement comme suit: administration générale (Comité directeur du Cadre intégré); gestion quotidienne (Groupe de travail du Cadre intégré); gestion du Fonds (PNUD); intégration du commerce (Banque mondiale); et Secrétariat du Cadre intégré (OMC).

D. FINANCEMENT

- a) Financement, modalités et cycles de reconstitution des réserves du Cadre intégré.

E. MÉTHODOLOGIE

7. Les évaluateurs travailleront constamment en étroite coordination avec le groupe des donateurs, les organisations et les gouvernements partenaires concernés. Ils adopteront une approche qui associe et fasse participer tous les intéressés. Au niveau des pays, les évaluateurs devront travailler avec divers hauts fonctionnaires des Ministères/Départements du commerce, des finances et autres, ainsi qu'avec les Comités CSLP, les donateurs et la société civile, dont les milieux universitaires. S'il ne lui est pas possible de se rendre dans les 19 PMA auxquels le Cadre intégré est actuellement étendu, l'équipe d'évaluation se rendra dans ceux qu'elle aura sélectionnés. Le choix des pays à visiter sera justifié et convenu lors de consultations entre l'équipe d'évaluation et le Comité directeur du Cadre intégré.

F. CADRE INTÉGRÉ, JITAP ET AUTRES INITIATIVES EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS LIÉES AU COMMERCE

- a) Lien entre le Cadre intégré, le JITAP et d'autres initiatives en matière de renforcement des capacités liées au commerce pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles.

---

<sup>7</sup> Les CSLP constituent, entre autres choses, la base sur laquelle repose la politique en matière de prêt de la Banque mondiale et du Fonds monétaire.

G. RENFORCEMENT DU RÔLE DES ORGANISATIONS PARTICIPANTES

- a) Il faudrait examiner le rôle des organisations participantes, dans le but en particulier de faire intervenir davantage toutes les organisations qui font partie du Groupe central. Étudier les possibilités d'associer d'autres organisations des Nations Unies, selon qu'il sera approprié.

**IV. CALENDRIER ET PROCESSUS POUR L'ADOPTION DES RÉSULTATS DU RÉEXAMEN**

8. Le réexamen se déroulera sur une période de cinq mois. L'équipe d'évaluation sera toutefois tenue de présenter des rapports intérimaires aux réunions du Comité directeur du Cadre intégré à mesure de l'avancement des travaux. Ces rapports, groupés en début de période, permettront au Groupe de travail du Cadre intégré d'apporter immédiatement les correctifs et les ajustements qui s'imposent. Le premier rapport intérimaire devrait être présenté d'ici à avril 2003. Les rapports seront envoyés au Comité directeur du Cadre intégré, par l'intermédiaire de son Président. (Le Comité directeur du Cadre intégré est un organe tripartite composé de représentants des six organisations et des donateurs bilatéraux et de six représentants des PMA, qui participent aux travaux sur un pied d'égalité.)

9. Calendrier des travaux:

Travaux	Chronologie
<b>Sélection des membres de l'équipe d'évaluation par un conseil de sélection</b>	<b>Fin février 2003</b>
Élaboration d'un projet de réexamen par l'équipe d'évaluation	Mars-juillet 2003
Visites des pays par l'équipe d'évaluation/consultations avec les organisations et les intéressés pour sélectionner les PMA à visiter	Fin avril 2003
Présentation du rapport intérimaire au Comité directeur du Cadre intégré	Avril 2003
Observations des organisations, des donateurs et des PMA présentées à l'équipe d'évaluation	15 mai 2003
Rétro-information – L'équipe d'évaluation assurera une rétro-information de la part des PMA au sujet du projet de rapport, par l'intermédiaire des représentants des PMA qui siègent au Groupe de travail du Cadre intégré	Mai/juin
Présentation du rapport d'évaluation final révisé de l'équipe d'évaluation au Groupe de travail du Cadre intégré	15 juin 2003
Le Groupe de travail du Cadre intégré finalise et adopte le rapport aux fins de présentation au Comité directeur du Cadre intégré	30 juin 2003
Examen des résultats de l'évaluation par le Groupe de travail du Cadre intégré et les chefs de Secrétariat	Troisième réunion des chefs de Secrétariat des organisations participant au Cadre intégré (juillet) 2003
Distribution du rapport à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC et aux organes directeurs/conseils des organisations participantes	Septembre-décembre 2003

## V. RAPPORT PRÉSENTÉ EN DÉBUT DE PÉRIODE/RECOMMANDATIONS INTÉRIMAIRES

10. Conformément à ces modalités, l'équipe d'évaluation présentera, d'ici à la fin d'avril 2003, un rapport intérimaire recensant les problèmes les plus immédiats qui se posent en ce qui concerne le Cadre intégré et contenant des recommandations sur la façon d'y remédier. L'élaboration de recommandations concernant un processus de suivi systématique et prévisible des études diagnostiques sur l'intégration du commerce constitue l'un de ces problèmes urgents et prioritaires.

11. En consultation avec les représentants des PMA qui siègent au Groupe de travail du Cadre intégré, les évaluateurs seront chargés d'assurer une rétro-information de la part des pays les moins avancés au sujet du projet de rapport avant sa présentation finale. Cette façon de procéder assurera une prise en charge par les partenaires des PMA et permettra de parvenir à un consensus quant aux résultats du réexamen et, partant, d'appuyer les mesures de suivi recommandées par suite de l'évaluation.

## VI. FINANCEMENT

12. Le financement de l'évaluation sera assuré par le Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré. Le budget pour le réexamen sera établi par le Secrétariat du Cadre intégré, en consultation avec le chef de l'équipe d'évaluation dont les membres seront sélectionnés. Une fois l'évaluation terminée, un rapport financier détaillé sera remis au Groupe de travail du Cadre intégré.

## VII. ÉVALUATEURS

13. L'équipe d'évaluation chargée du réexamen du Cadre intégré sera composée de quatre experts en matière de commerce et de développement, dont un connaissant bien les PMA. Cette équipe fonctionnera de façon indépendante. Elle comportera un évaluateur principal, responsable en dernier ressort du rapport qui sera présenté au Comité directeur du Cadre intégré. L'équipe d'évaluation mènera ses travaux sur la base de ces modalités convenues.

Évaluateur	Nom
Évaluateur principal	
Évaluateur – secteur privé	
Évaluateur – communauté des donateurs	
Évaluateur – communauté des PMA	

14. La sélection des évaluateurs, y compris de l'évaluateur principal, se fera sur la base d'une procédure d'appel d'offres restreinte menée par un conseil de sélection. Ce dernier sera composé de trois membres, à savoir le Président du Groupe de travail du Cadre intégré, qui présidera le conseil; un représentant de la communauté des donateurs; et un représentant des PMA choisi par ces derniers. Le processus de sélection sera mené à bien d'ici à la fin de février 2003. La sélection des évaluateurs par le conseil de sélection se fera sur la base de critères à convenir au préalable avec le Groupe de travail du Cadre intégré y compris un membre des PMA et qui seront communiqués avant que ne soit engagée la procédure d'appel d'offres.